

Chapitre 3. LE CHEMIN DE LA CITOYENNETÉ

Apports pour une Mise en partage :

Culture de la sensibilité

Chaque personne aujourd'hui peut agir pour préserver son environnement propre par des actions simples : on peut ainsi devenir éco-citoyen-ne.

On améliore alors la vie sans dégrader la nature qui nous entoure : c'est le développement durable.

Il s'agit d'une responsabilité individuelle et collective.

Même des enfants peuvent s'engager et participer à des actions solidaires.

Culture du droit et de la règle

Comme tout citoyen-ne, l'enfant a des obligations : il doit respecter les autres, enfants et adultes, à la maison, au collège ou en dehors.

Pour ne pas faire souffrir les autres et obtenir un bien-être pour tous, le harcèlement sous toutes ses formes doit être dénoncé par chacun.

Culture du jugement

La République française est fondée sur des valeurs et des principes inscrits dans la Constitution de 1958.

Valeurs et principes sont les bases de nos lois et les garantissent.

Notre république agit sous d'une démocratie laïque, sans forme de discrimination.

Culture de l'engagement

Pourtant les préjugés et les stéréotypes que nous avons-nous poussent parfois à ignorer nos valeurs : on crée alors des sources d'inégalités et nous privent d'esprit de solidarité qui devrait le nôtre.

Nos fêtes et nos commémorations nous rappellent que nos valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité doivent être défendues au quotidien.